



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 90 - 15.11.2018

En exercice... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Accord-cadre de distribution des supports de  
communication – Autorisation de signature préalable au  
Président**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,  
Le 15 novembre,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 novembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer :**  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Béatrice TURBÉ (donne pouvoir à M. Jean-Paul HERAUDEAU), M. Patrick RAYTON (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul HERAUDEAU.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D201890-DE  
Reçu le 16/11/2018



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

### DÉLIBÉRATION

N° 90 - 15.11.2018

En exercice... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### AFFAIRES GÉNÉRALES 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **Accord-cadre de distribution des supports de communication – Autorisation de signature préalable au Président**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,*

*Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

*Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,*

*Vu le Budget Primitif 2018 du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 novembre 2018,*

Considérant que l'accord-cadre relatif à la distribution des supports de communication de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré notifié le 21 janvier 2015 s'achève le 20 janvier 2019 ;

Considérant qu'il convient de publier un nouvel accord-cadre mono attributaire passé en un lot unique, d'une durée d'un an, reconductible une fois ;

Considérant que cet accord-cadre pourra donner lieu à la passation de bons de commande et de marchés subséquents selon les dispositions des articles 79 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Considérant que cet accord cadre est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel fixé à 50 000€ HT ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré pourra faire le choix de recourir aux modalités d'exécution de l'accord-cadre en fonction des besoins de la collectivité sans pour autant atteindre le montant maximum susvisé ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D201890-DE  
Reçu le 16/11/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

**DÉLIBÉRATION**

N° 90 - 15.11.2018

En exercice ... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Accord-cadre de distribution des supports de  
communication – Autorisation de signature préalable au  
Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre mono attributaire à venir relatif à la distribution des supports de communication de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, ainsi que tous les actes y afférents.

Affichée le : 19 novembre 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D201890-DE  
Reçu le 16/11/2018